



# L'INFOLETTRE DU SCRC

3 MARS 2020

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

## ROULEMENT DE TAMBOUR

Le comité mixte d'évaluation des emplois (Annexe F de la convention) qui devait commencer ses travaux deux mois après la signature de la convention a eu sa première rencontre jeudi dernier. Son mandat est «de procéder à la révision des monographies d'emploi et d'instaurer un système d'évaluation des emplois». Il serait bon de rappeler aux gestionnaires que les actuelles monographies s'appliquent toujours. Le fait d'avoir fusionné trois syndicats en un seul ne signifie pas que tous peuvent tout faire selon le bon vouloir patronal.. Si votre patron n'a pas compris et qu'il se croit tout permis, avisez votre délégué. Il est important d'agir rapidement pour éviter que de mauvaises habitudes ne se prennent.

## À voir en page 2

- Le point sur COVID 19
- Confirmez vos vacances avant le 1er avril, ça vaut la peine!
- L'UDA et les recherchistes
- Nouvelle positive?
- À vos agendas !

## VP et BS: pas de KO

Non, personne n'en est venu aux coups. Le vice-président principal des Services français de CBC/Radio-Canada, Michel Bissonnette, a rencontré des membres du bureau syndical du Syndicat des communications de Radio-Canada - une discussion qui s'est déroulée sur un ton cordial. Il a d'abord présenté les grandes orientations de la Société d'État et ensuite répondu aux questions des élus syndicaux - qui portaient sur de nombreux sujets, comme la relation de l'employeur avec le SCRC, sa vision pour les prochaines négociations, la transition technologique et les temporaires. Le syndicat est resté sur sa faim sur certains sujets, surtout au chapitre des ressources humaines, mais le VP a pris des notes. Il s'est également dit ouvert à d'autres discussions - une invitation à laquelle le SCRC répondra rapidement, parce que ces rencontres nous semblent positives. Espérons maintenant que les cadres sous Michel Bissonnette auront pris note de cette bonne volonté de s'asseoir avec le SCRC pour améliorer le sort des membres.

## Déjà le temps de faire ses boîtes ?

Pour les membres de Montréal, le déménagement vers la nouvelle maison de Radio-Canada approche. Lors de sa rencontre avec le SCRC, le vice-président des Services français, Michel Bissonnette, a affirmé que des employés vont travailler dans la nouvelle bâtisse dès avril, et que le déménagement durera un an. Durant la période estivale, beaucoup de travaux de déménagement seront suspendus, en raison des Jeux Olympiques. Michel Bissonnette a souhaité que tous les problèmes techniques soient réglés avant que se fasse le transfert de toutes les équipes. On craint qu'il y ait des laissés pour compte. Quelque 2500 personnes vont travailler dans la nouvelle maison de Radio-Canada - pas que des membres du SCRC. Notre président a demandé si des gens vont être laissés sur le trottoir. Non, selon la direction. Le Syndicat des communications de Radio-Canada souhaite, bien entendu, que la transition se fasse le plus doucement possible pour les membres. Déjà, plusieurs syndiqués ont exprimé des préoccupations au sujet de ce déménagement, entre autres sur la question du stationnement. N'hésitez pas à nous écrire pour que nous puissions interpeller l'employeur au besoin.

# LE POINT SUR COVID 19

Si vous suivez les nouvelles, même un peu, vous aurez remarqué que des cas du nouveau coronavirus COVID 19 sont répertoriés dans plusieurs pays. Pour le moment, la situation au Canada ne semble pas encore préoccupante - on ne peut pas parler de pandémie au pays, même si un certain nombre de personnes ont été identifiées comme atteintes ou porteuses du virus, après être revenues d'un voyage à l'étranger. Toutefois, le COVID-19 demeure une préoccupation et certaines précautions sont recommandées par Radio-Canada/CBC en ce qui a trait tout particulièrement au personnel correspondant qui doit voyager dans des pays plus à risque et même pour les employés de retour au pays. Dans tous les cas, la quarantaine doit être appliquée. À cet effet, il est suggéré de visiter [le site iO](#), où on retrouve les consignes de l'employeur, ainsi qu'une foire aux questions. À noter également que l'employeur est tenu de fournir de l'équipement de protection pour le personnel placé en situation à risque. Il convient de s'informer avant de partir en un telle affectation si un tel équipement est présent dans le véhicule de la Société. Sinon, demandez au directeur technique ou superviseur responsable de vous en fournir. Le Comité national d'orientation de santé et sécurité au travail de Radio-Canada fera le point lors de sa rencontre paritaire le 10 mars prochain. D'autres consignes pourraient en émaner. Le syndicat vous tiendra bien sûr au courant des derniers développements, le cas échéant. Chose certaine, si vous vous sentez malade, restez chez vous.

## NOUVELLE POSITIVE?

Après plusieurs mois de tiraillements, de tergiversations et de remplacements de responsables patronaux, l'employeur a nommé, le 10 février, une responsable pour nos vis-à-vis au Comité Charge et milieu de travail (CCMT), soit Myranie Roger-Chabot. De notre côté, le conseil syndical a élu nos deux représentants en septembre, en plus d'une personne substitut en novembre, qui seront épaulés par le responsable syndical Équité, Santé et sécurité. Ce comité paritaire, issu de la dernière négociation collective et encadré par l'article 69, devra se rencontrer au minimum trois fois par année pour examiner les situations de (sur)charge et de climat de travail. Plusieurs d'entre elles ont été soulevées lors d'un conseil syndical et les attentes des membres envers les travaux de ce comité sont, dans certains cas, particulièrement grandes. À suivre sous peu, donc!

## À vos agendas

L'assemblée générale annuelle du SCRC aura lieu le samedi 18 avril prochain. Ce sera comme l'an dernier une assemblée décentralisée en visioconférence. Pour les membres des régions, il ne sera donc pas nécessaire de se déplacer à Montréal. Plus de détails vous seront communiqués au cours des prochaines semaines.

## Confirmez vos vacances avant le 1er avril, ça vaut la peine!

Si vous êtes un employé permanent, prévoyez vos congés annuels 2020-2021 avant le 1er avril, afin de ne pas perdre votre priorité, selon votre ancienneté. De plus, en déterminant à l'avance les dates de vos vacances, vous évitez que l'on vous impose d'utiliser des congés compensatoires lorsque vous demandez un congé. Pour plus de détails, consultez votre convention collective à l'article 51.8. Pour les temporaires, référez-vous à l'article 47.17 concernant les congés annuels.

## L'UDA et les recherchistes

L'Union des artistes évalue la possibilité d'inclure des recherchistes non-syndiqués parmi ses membres. Plusieurs travaillent comme pigistes sans affiliation syndicale et veulent améliorer leur conditions de travail. Le SCRC souscrit à un communiqué émis par la FNC-CSN et encourage lui aussi les recherchistes qui ne sont pas syndiqués à se regrouper. Rappelons toutefois que les recherchistes à l'emploi de Radio-Canada sont tous et toutes membres du SCRC. La démarche de l'UDA a créé une certaine confusion chez quelques-uns de nos membres. Mais l'UDA et la FNC-CSN s'entendent pour dire que cette initiative ne vise nullement les recherchistes syndiqués présentes au sein de notre organisation.